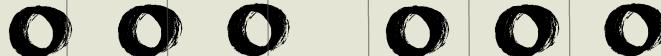


# RÈGLEMENT

## LA ROUTE DES MONTS DE L'AA



- " La route des Monts de l'Aa " est une randonnée organisée par l'association " Les Aa'charnés".
- Aucun classement ne sera établi.
- L'inscription à la randonnée implique de fait l'acceptation du présent règlement.
- Le participant certifie pratiquer régulièrement une activité sportive et être totalement aptes médicalement à participer à cette épreuve et en assumer pleinement les contraintes et les risques.
- Il engage sa seule responsabilité dans le cas contraire.
- Le port du casque est obligatoire, tout participant sans casque sera exclu sans pouvoir prétendre au remboursement de son droit d'inscription.
- Pour les mineurs âgés de 7 à 13 ans, accompagnement obligatoire par un adulte majeur responsable, également inscrit à la randonnée et sur le même parcours.
- Le nom de l'accompagnateur sera porté sur le bulletin d'inscription avec la signature du représentant légal valant autorisation de participer et acceptation de l'accompagnateur désigné. L'accompagnateur accepte cette responsabilité.
- Pour les mineurs âgés de 14 à 18 ans et non accompagnés, l'autorisation du responsable légal devra être validée par sa signature sur le bulletin d'inscription.
- Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Chaque participant devra être couvert par son assurance personnelle.
- Le participant devra emprunter les itinéraires balisés sous son entière responsabilité.
- Les heures de fermeture des parcours seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.
- Le participant s'engage à respecter le code de la route. Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.
- Le participant s'engage à respecter les sites traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisation.
- Le participant s'engage à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'il devra alors signaler aux organisateurs en appelant le n° de téléphone de secours de la randonnée : 06 46.60.18.31.
- Le participant qui quitte le parcours, le fait sous son entière responsabilité, sans recours possible ultérieur contre les organisateurs.
- Toute personne est responsable de son matériel. En cas de vol, accident ou perte, la responsabilité « Des Aa'charnés » ne pourra pas être engagée.
- En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les participants autorisent l'utilisation des photos ou vidéos prises le jour de la sortie cyclotourisme afin d'agrémenter par la suite les événements sur les réseaux sociaux.
- L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et les horaires en cas de mauvais temps, d'évènement majeur ou de contraintes d'organisation

Les Aa'charnés